

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE MARDI 2 AVRIL 2013 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Gérard Marinovich, Madame la conseillère, Danielle Simard et Messieurs les conseillers, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Yvon Laramée.

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, secrétaire-trésorière adjointe.

Absence motivée : Mme Nathalie Lemaire, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Gérard Marinovich, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Sylvain Bergeron.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2013-04-86

Il est **proposé par le Conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 1.2 Présentation et dépôt du rapport financier 2012 et du rapport de l’auditeur indépendant tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 mars 2013;
 - 2.2 Suivi sur la Coop de Santé;**
- 3. Pétitions**

Aucune
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Lettre du MDDEFP concernant le Plan directeur de l’eau (PDE);
 - 4.2 Lettre de la SÉPAQ concernant le Plan d’affaires 2013-2017;
 - 4.3 Avis gouvernemental du MAMROT de la modification du schéma d’aménagement de la MRC de Memphrémagog en regard de l’article 59;
 - 4.4 Demande de soutien financier du Circuit des Arts de Magog;
 - 4.5 Dépôt, par la MRC de Memphrémagog, des règlements 1-13 à 9-13 concernant la répartition des sommes à percevoir des municipalités locales;
 - 4.6 Attestation d’officialisation, de la Commission de toponymie du Québec, du toponyme Ruisseau de la Montagnarde;
 - 4.7 Médaille du jubilé de diamant de la Reine Élisabeth II remise à M. le Maire;

- 4.8 Résolution de la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton confirmant sa participation à la Coopérative de santé d'Eastman;
- 4.9 Lettre du MMQ concernant l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres sociétaires;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Adhésion de la secrétaire-trésorière adjointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- 5.3 Résolution autorisant la secrétaire-trésorière adjointe à participer au Congrès 2013 de l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- 5.4 Autorisation à la secrétaire-trésorière adjointe de transiger avec les ministères et fournisseurs de la Municipalité;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2013;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2013;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2013;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Plan d'affaires 2013-2017 de la SÉPAQ concernant le Parc national du Mont-Orford;
- 7.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
- 7.3 Demande d'autorisation de l'évènement cycliste de la Fondation du Carrefour de solidarité internationale;
- 7.4 Embauche de la coordonnatrice de Camp de jour;
- 7.5 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2013;
- 7.6 Préautorisation d'achat pour la Fête nationale du Québec;
- 7.7 Appui du conseil municipal à la demande de financement du comité Arts et Culture d'Eastman dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie visant la période du 1^{er} au 31 mars 2013;
- 8.2 Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog;

9. Travaux publics

- 9.1 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2013 et octroi du contrat, s'il y a lieu;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de janvier 2013;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de janvier 2013;
- 10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 18 mars;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2013;
- 10.5 Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable;
- 10.6 Engagement à régulariser les droits requis pour l'exploitation du barrage du lac Orford;
- 10.7 Modification à la résolution 2013-02-55 concernant le programme *Changez d'air*;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 25 février 2013;
- 11.2 Inscription à une formation pour l'inspecteur en bâtiment et environnement;

12. Demandes de dérogation mineure

- 12.1 Demande de M. Stéphane Marc Gendron, pour ajouter une rampe d'accès pour handicapés, entre deux bâtiments, au 15 rue Lapointe, lot 4 380 206 ;
- 12.2 Demande de Mme Nicole Bourbeau Ducharme, pour implanter un garage en cour avant au 1 rue de la Mésange, lot 2 238 186;
- 12.3 Demande de Le Hameau Eastman pour avoir deux bâtiments principaux au lieu d'un par lot, rue Principale, lot 4 380 350 ;
- 12.4 Demande de M. Jean-François Caron, pour implanter un garage attaché avec une superficie habitable au 2^e étage, au 20 rue Gilbert, lot 2 236 154;

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande de Mme Sylvie Gaudreault pour ajouter un portique et une véranda, au 62 chemin du Cèdre, lot 2 238 157;
- 13.2 Demande de M. Richard Bergeron pour remplacer le vestibule et installer une galerie plus grande au 1 rue du Parc, lot 2 235 767;
- 13.3 Demande de M. Jean Halde pour agrandir sa résidence de 16 x 24 pi, au 12 chemin de l'Hirondelle, lot 2 238 129;
- 13.4 Demande de M. Jean-François Caron pour implanter un garage attaché avec une superficie habitable au 2^e étage, au 20 rue Gilbert, lot 2 236 154;

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mars 2013;

15. Avis de motion

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement 2013-05 concernant la gestion de l'eau potable en vue de préserver la qualité de l'eau potable et la quantité de la ressource;
- 16.2 Adoption du règlement de construction portant le numéro 2013-06 intitulé « Règlement de construction »;
- 16.3 Adoption du règlement sur les permis et certificats portant le numéro 2013-07 intitulé « Règlement de permis et certificats »;
- 16.4 Adoption du règlement de condition d'émission d'un permis de construction portant le numéro 2013-08 intitulé « Règlement de condition d'émission d'un permis de construction »;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 Résolution adoptant le rapport financier 2012 et le rapport de l'auditeur indépendant tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

Mme Hélène Paré, de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton présente le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

RÉSOLUTION 2013-04-87

ATTENDU QUE le résumé de la situation financière de la Municipalité, en date du 31 décembre 2012, démontre une condition saine des finances municipales, notamment un surplus consolidé de 247 388 \$ et un surplus accumulé non affecté de 407 460 \$;

ATTENDU QUE le Conseil se montre satisfait des explications fournies quant aux écarts des revenus et dépenses sur le budget adopté pour l'exercice financier 2012;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil accepte, tel que déposés et présentés, le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 concernant la Municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 4 mars 2013;

RÉSOLUTION 2013-04-88

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2013, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Appui du conseil municipal à la Coopérative de santé;

RÉSOLUTION 2013-04-89

ATTENDU l'importance du rôle d'une coopérative de santé dans le développement social et économique de notre milieu;

ATTENDU QUE les objectifs que s'était fixés la Coopérative lors de sa fondation en 2007 sont tout à fait d'actualité aujourd'hui, à savoir :

- fournir des services de santé de proximité à ses citoyens;
- attirer et retenir les familles;
- devenir un outil de développement économique pour la communauté.

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

QUE le conseil municipal réitère son appui à l'implantation d'une Coopérative de santé à Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean-Guy Nadeau fait un résumé de l'évolution de la Coopérative de santé d'Eastman. Il remercie les membres fondateurs et signale qu'une rencontre d'information devrait avoir lieu le 23 avril prochain.

3. PÉTITIONS *aucune*

4. CORRESPONDANCES

4.1 Lettre du MDDEFP concernant le Plan directeur de l'eau (PDE);

Le Conseil prend acte.

4.2 Lettre de la SÉPAQ concernant le Plan d'affaires 2013-2017;

Le Conseil prend acte.

4.3 Avis gouvernemental du MAMROT de la modification du schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog en regard de l'article 59;

Le Conseil prend acte.

4.4 Demande de soutien financier du Circuit des Arts de Magog;

Le Conseil prend acte.

4.5 Dépôt, par la MRC de Memphrémagog, des règlements 1-13 à 9-13 concernant la répartition des sommes à percevoir des municipalités locales;

Le Conseil prend acte.

4.6 Attestation d'officialisation, de la Commission de toponymie du Québec, du toponyme Ruisseau de la Montagnarde;

Le Conseil prend acte.

4.7 Médaille du jubilé de diamant de la Reine Élisabeth II remise à M. le Maire;

Le Conseil prend acte.

4.8 Résolution de la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton confirmant sa participation à la Coopérative de santé d'Eastman;

Le Conseil prend acte.

4.9 Lettre du MMQ concernant l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres sociétaires;

Le Conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment concernant le Pacte rural, les derniers règlements adoptés (12-12, 11-13 et 12-13), le PGMR et le transport collectif et adapté.

5.2 Adhésion de la secrétaire-trésorière adjointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

RÉSOLUTION 2013-04-90

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU,

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Ginette Bergeron, à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2013, au coût de 395 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution autorisant la secrétaire-trésorière adjointe à participer au Congrès 2013 de l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

RÉSOLUTION 2013-04-91

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à participer au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 12, 13 et 14 juin 2013 à Québec, au coût de 460 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à ce Congrès seront à la charge de la Municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Autorisation à la secrétaire-trésorière adjointe de transiger avec les ministères et fournisseurs de la Municipalité;

RÉSOLUTION 2013-04-92

ATTENDU le départ à la retraite de Mme Carole Pigeon en date du 20 mars 2013;

ATTENDU QUE Mme Ginette Bergeron occupe, depuis le 11 mars 2013, le poste de secrétaire-trésorière adjointe, en remplacement de Mme Pigeon;

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

QUE le Conseil autorise Mme Ginette Bergeron, secrétaire-trésorière adjointe, à transiger avec les différents ministères pour toutes affaires de la Municipalité, dont le réseau de ClicSécur;

QUE le Conseil autorise Mme Ginette Bergeron, secrétaire-trésorière adjointe, à transiger pour et au nom de la Municipalité, avec les fournisseurs de la Municipalité dont Bell, Bell Mobilité, Hydro-Québec, ou tout autre fournisseur actuel ou à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2013;

RÉSOLUTION 2013-04-93

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 mars 2013 au montant de 219 697,26 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 13*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2013;

RÉSOLUTION 2013-04-94

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le Conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 mars 2013 et ce, pour un montant de 29 479,28 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 14*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2013;

RÉSOLUTION 2013-04-95

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le Conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 mars 2013, et ce, pour un montant de 40 723,20 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 15*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Plan d'affaires 2013-2017 de la SÉPAQ concernant le Parc national du Mont-Orford;

RÉSOLUTION 2013-04-96

ATTENDU la lettre reçue le 4 mars 2013 du vice-président à l'exploitation de la SÉPAQ, en regard de l'énoncé d'affaires 2013-2017 pour le Parc national du Mont-Orford;

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil exige qu'aucun transport lourd et/ou d'entretien donnant accès au Parc national du Mont-Orford ne transige par la rue du Cèdre;

QUE le Conseil demande à la SÉPAQ de mettre sur pied, et dans les meilleurs délais, une réelle Table d'harmonisation du Parc national du Mont-Orford;

QUE le Conseil demande à la SÉPAQ d'ajouter un siège pour la Municipalité d'Eastman au Comité d'orientation du Parc national du Mont-Orford en attendant la mise en place d'une Table d'harmonisation;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la SÉPAQ, à la direction du Parc national du Mont-Orford et au président du comité d'orientation du Parc national du Mont-Orford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

RÉSOLUTION 2013-04-97

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE la Municipalité d'Eastman renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au montant de 100 \$ pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Demande d'autorisation de l'évènement cycliste de la Fondation du Carrefour de solidarité internationale;

RÉSOLUTION 2013-04-98

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Municipalité autorise le passage des cyclistes sur la route 112 et le chemin George-Bonnallie, le samedi 14 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Embauche de la coordonnatrice de Camp de jour;

RÉSOLUTION 2013-04-99

ATTENDU QUE Mme Émilie Lapointe a occupé le poste de coordonnatrice de camp de jour à l'été 2012, à la satisfaction de la coordonnatrice aux loisirs;

ATTENDU QUE Mme Lapointe désire poursuivre ce travail au cours de l'été 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

QUE le Conseil autorise l'embauche de Mme Émilie Lapointe au poste de coordonnatrice de Camp de jour aux conditions suivantes :

Début d'emploi : selon les besoins

Taux horaire : 13,49 \$ / l'heure

Nombre total d'heures : 350 heures

Fin de l'emploi : au plus tard fin août 2012

Congés sociaux et fériés : selon la politique d'emploi en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2013;

RÉSOLUTION 2013-04-100

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil décrète que la journée de festivités de la Fête nationale est le dimanche 23 juin 2013;

QUE le Conseil autorise Mme Marie-Lou Laramée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoise pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Préautorisation d'achat pour la Fête nationale du Québec;

RÉSOLUTION 2013-03-101

ATTENDU QUE la confirmation auprès des fournisseurs de services, des activités qui auront lieu lors de la Fête nationale, nécessite une approbation du coût;

ATTENDU QUE la réservation de certains de ces fournisseurs se fera au cours du prochain mois;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil préautorise un montant approximatif de 3 000 \$ pour couvrir les frais associés aux activités de jeux gonflables, maquillage et de matériel d'animation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Appui du conseil municipal à la demande de financement du comité Arts et Culture d'Eastman dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2013-04-102

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil appuie la demande de financement du comité Arts et Culture d'Eastman dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog;

QUE la Municipalité confirme sa contribution financière au projet pour un montant de 24 650 \$ en argent et services;

QUE la Municipalité confirme que le montant demandé au Volet 1 / Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog est de 6 000 \$;

QUE Mme Danielle Simard soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie visant la période du 1^{er} au 31 mars 2013;

8.2 Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2013-04-103

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : « Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma ...

Art. 34 : «Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

QUE le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la Municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2013 et octroi du contrat, s'il y a lieu;

RÉSOLUTION 2013-04-104

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2013;

ATTENDU QUE les trois soumissionnaires sollicités ont répondu à l'appel d'offres mentionné au paragraphe précédent à savoir :

- Les Entreprises Bourget inc
- Calclo inc.
- Multi Routes

ATTENDU QUE les soumissions se présentent comme suit :

Soumissionnaires	Produit offert	Quantité (litres)	Prix unitaire	Total (\$)
Calclo inc	Calclo-20	370 000	0,1448 \$ / litre	53 576 \$
Les Entreprises Bourget inc	AP 20	370 000	0,1439 \$ / litre	53 243 \$
Multi Routes	Chlorure de magnésium 30% liquide	211 500	0,302 \$ / litre	63 873 \$

ATTENDU QUE *Calclo inc* et *Les Entreprises Bourget inc* ont déposé une soumission conforme;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil adjuge le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière au plus bas soumissionnaire soit *Les Entreprises Bourget inc* au prix unitaire de 0,1439 \$ / litre pour une quantité de 370 000 litres totalisant un montant de 53 243,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution fasse foi de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de janvier 2013;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de janvier 2013;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport verbal de la rencontre du 18 mars 2013 du comité consultatif en environnement;

En l'absence de Mme Nathalie Lemaire, M. Patrick McDonald, conseiller municipal et membre du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 18 mars 2013.

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2013;

Le Conseil prend acte.

10.5 Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable;

RÉSOLUTION 2013-04-105

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

QUE le Conseil autorise la firme *Les Consultants SM inc* à préparer les documents et la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable;

QUE le Conseil autorise la firme *Les Consultants SM inc* à préparer l'attestation de conformité par un ingénieur lorsque les travaux seront achevés, en regard de la conformité des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents requis pour la demande d'autorisation;

QUE la Municipalité s'engage à utiliser et à entretenir les installations de traitement d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser un suivi de l'eau de procédé rejetée au pluvial, notamment le concentrât des membranes et les eaux de rinçage des filtres multimédias;

QUE l'échantillonnage de l'eau pour les membranes soit et est instantané et soit et est de type composé pour les filtres multimédias durant la séquence de lavage;

QUE les paramètres du suivi trimestriel soient et sont les matières en suspension, le chlore résiduel total, le fer, l'aluminium total, la turbidité et le PH;

QUE les frais de 1 096 \$ inhérents à la demande soient et sont autorisés et ce, à même l'éventuel règlement d'emprunt pour la mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Engagement à régulariser les droits requis pour l'exploitation du barrage du lac Orford;

RÉSOLUTION 2013-04-106

ATTENDU la demande d'autorisation en cours auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

(MDDEFP) et du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) relativement à la reconstruction du barrage du lac Orford;

ATTENDU l'absence d'un décret ministériel sur les droits d'inondation malgré ceux consentis dans les actes de vente dont les références (élevations) ne sont plus disponibles ou ne l'ont jamais été concernant le barrage du lac Orford;

ATTENDU QU'un engagement en ce sens pourra permettre l'émission des certificats d'autorisation et enfin débiter l'exécution des travaux prévus pour l'automne 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE la Municipalité d'Eastman s'engage à valider les droits qui lui sont requis pour exploiter le barrage du lac Orford, à déterminer ceux qu'elle détient et, le cas échéant, s'engage à acquérir les droits privés manquants et à régulariser la situation par la signature de servitudes réelles et perpétuelles avec les propriétaires concernés;

QUE la Municipalité s'engage à obtenir le droits de domaine de l'État requis pour le maintien du barrage;

QUE la Municipalité procède à la sélection de l'étude pour la rédaction et la signature des servitudes;

QUE le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour régulariser cette situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Modification à la résolution 2013-02-55 concernant le programme *Changez d'air*;

RÉSOLUTION 2013-04-107

ATTENDU QUE le programme *Changez d'air* a suscité un intérêt marqué de la part des citoyens;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil modifie la résolution 2013-02-55 afin d'accorder un montant de 100 \$ par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire jusqu'à concurrence de dix (10) poêles remplacés pour l'année 2013, plutôt que cinq (5) tel que stipulé à la résolution 2013-02-55;

QUE la présente résolution soit acheminée à *L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une nouvelle entente.

M. Michel Fréchette et Mme Danielle Simard votent contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 25 février 2013;

Le Conseil prend acte.

11.2 Inscription à une formation pour l'inspecteur en bâtiment et environnement;

RÉSOLUTION 2013-04-108

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à assister à une formation donnée par la COMBEQ qui aura lieu le 16 mai 2013, à St-Hyacinthe, et dont le sujet est « *Gérer des situations et des clientèles difficiles* », au coût de 260 \$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses reliées à cette formation soient remboursées selon la politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demande de M. Stéphane Marc Gendron, pour ajouter une rampe d'accès pour handicapés, entre deux bâtiments, au 15 rue Lapointe, lot 4 380 206 ;

RÉSOLUTION 2013-04-109

ATTENDU QUE M. Stéphane Marc Gendron, a formulé la demande pour ajouter une rampe d'accès pour handicapés, entre les deux bâtiments, au 15 rue Lapointe, lot 4 380 206;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 11 mars 2013;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation défavorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil refuse la dérogation mineure formulée par M. Stéphane Marc Gendron pour ajouter une rampe d'accès pour handicapés entre deux bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Demande de Mme Nicole Bourbeau Ducharme, pour implanter un garage en cour avant au 1 rue de la Mésange, lot 2 238 186;

RÉSOLUTION 2013-04-110

ATTENDU QUE Mme Nicole Bourbeau Ducharme, a formulé la demande pour implanter un garage en cour avant au 1 rue de la Mésange, lot 2 238 186;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 11 mars 2013;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accepte la dérogation mineure formulée par Mme Nicole Bourbeau Ducharme pour implanter un garage en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Demande de *Le Hameau Eastman* pour avoir deux bâtiments principaux au lieu d'un par lot, rue Principale, lot 4 380 350 ;

RÉSOLUTION 2013-04-111

ATTENDU QUE Le Hameau Eastman, a formulé la demande pour avoir deux bâtiments principaux au lieu d'un par lot;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 11 mars 2013;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation défavorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil refuse la dérogation mineure formulée par *Le Hameau Eastman* pour avoir deux bâtiments principaux au lieu d'un par lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Demande de M. Jean-François Caron, pour implanter un garage attaché avec une superficie habitable au 2^e étage, au 20 rue Gilbert, lot 2 236 154;

RÉSOLUTION 2013-04-112

ATTENDU QUE M. Jean-François Caron , a formulé la demande pour implanter un garage attaché avec une superficie habitable au 2^e étage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 11 mars 2013;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accepte la dérogation mineure formulée par M. Jean-François Caron pour implanter un garage attaché avec une superficie habitable au 2^e étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

- 13.1 Demande de Mme Sylvie Gaudreault pour ajouter un portique et une véranda, au 62 chemin du Cèdre, lot 2 238 157;
- 13.2 Demande de M. Richard Bergeron pour remplacer le vestibule et installer une galerie plus grande au 1 rue du Parc, lot 2 235 767;
- 13.3 Demande de M. Jean Halde pour agrandir sa résidence de 16 x 24 pi, au 12 chemin de l'Hirondelle, lot 2 238 129;
- 13.4 Demande de M. Jean-François Caron pour implanter un garage attaché avec une superficie habitable au 2^e étage, au 20 rue Gilbert, lot 2 236 154;

RÉSOLUTION 2013-04-113

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 11 mars 2013 (rés. 2013-13);

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mars 2013;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

16. RÈGLEMENTS

- 16.1 Adoption du règlement 2013-05 concernant la gestion de l'eau potable en vue de préserver la qualité de l'eau potable et la quantité de la ressource;

RÉSOLUTION 2013-04-114

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement 2013-05 concernant la gestion de l'eau potable en vue de préserver la qualité de l'eau potable et la quantité de la ressource soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement de construction portant le numéro 2013-06 intitulé « Règlement de construction »;

RÉSOLUTION 2013-04-115

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le règlement 2013-06 intitulé « Règlement de construction » soit et est adopté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Adoption du règlement sur les permis et certificats portant le numéro 2013-07 intitulé « Règlement de permis et certificats »;

RÉSOLUTION 2013-04-116

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

QUE le règlement 2013-07 intitulé « Règlement de permis et certificats » soit et est adopté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Adoption du règlement de condition d'émission d'un permis de construction portant le numéro 2013-08 intitulé « Règlement de condition d'émission d'un permis de construction »;

RÉSOLUTION 2013-04-117

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement 2013-08 intitulé « Règlement de condition d'émission d'un permis de construction » soit et est adopté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

Mme Estelle Dufour dénonce la méthode de prélèvement des ordures et de la récupération de son secteur.

M. Maurice D'Anjou demande si la Municipalité paie pour des problèmes d'eau non-potable pour les puits.

Il suggère d'échantillonner les déchets ramassés lors de la journée Grand-Ménage.

M. Claude Nadon fait part de l'éventuel problème de stationnement si la Municipalité demande le prolongement de la piste de ski de fond vers la piste 1 du Parc du Mont-Orford.

M. Serge Latour est d'accord avec M. Nadon pour le non prolongement de la piste de ski de fond.

Mme Francine Riendeau demande de refaire une demande au MTQ pour une piste cyclable le long du chemin George-Bonnallie.

M. Jean Lemay désire savoir le nombre de permis émis en mars et la valeur de ces permis.

M. Réal Gosselin dénonce son augmentation de taxes foncières de 20 %.

M. Claude Désautels signale son augmentation de 23,6 % de taxes foncières et l'augmentation de 14.62 % du budget municipal. Il demande au Conseil de réviser ses priorités et d'être vigilant sur les dépenses.

M. Jacques Morissette émet ses commentaires sur la Coop de Santé.

M. Yves Racicot émet ses commentaires sur les Coopérative de santé. Il invite le Conseil à lire le rapport de Mme Marie-Claude Prémont et demande un moratoire jusqu'au dépôt de ce rapport.

M. Claude Désautels demande s'il peut avoir une copie du plan d'affaires de la SÉPAQ.

M. Pierre Landry demande si le Conseil peut faire la demande à la SÉPAQ pour qu'un citoyen d'Eastman fasse partie de la Table d'harmonisation.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2013-04-118

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 21h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Ginette Bergeron, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Ginette Bergeron
Secrétaire-trésorière adjointe

Gérard Marinovich,
Maire

Ginette Bergeron,
Secrétaire-trésorière adjointe